



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 3 octobre 2016 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse
 Francine Roy, conseillère
 Suzanne Ouellet, conseillère
 Juliette Côté, conseillère
 Chantal Pelletier, conseillère
 M. Alain Malenfant, conseiller
 Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Julie Garon, directrice générale étant présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

RÉSOLUTION N° 2016-10-169

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-10-170

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-10-171

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2016

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-10-172

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que les comptes totalisant 114 986.40 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 10-2016 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RÉSOLUTION N° 2016-10-173

DEMANDE DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE – FÊTE DE NOËL DE SQUATEC

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'appuyer Le comité de la fête de Noël de Squatec afin d'inviter le Père Noël à faire des activités avec les enfants; conte animé, chanson de Noël, petite collation, surprises et cadeaux. Il est de plus résolu de contribuer volontairement au montant de 200 \$ afin de leur aider à défrayer l'achat des cadeaux et toutes autres choses reliés à la préparation de la fête.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-10-174

DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – INSTALLATION DE PANNEAUX LUMINEUX AU PASSAGE À PIÉTON ET L'INSTALLATION D'UN PANNEAU D'AIRE DE REPOS AUX JARDINS

Considérant qu'une demande a été envoyée au Ministère des Transports du Québec (MTQ) en mai 2015 (résolution # 2015-05-086) concernant l'installation d'une ou des traverses de piétons dans la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec.

Considérant qu'une autre demande a été envoyée au Ministère des Transports du Québec (MTQ) en octobre 2015 (résolution # 2015-10-195) pour instaurer une limite de vitesse dans la zone scolaire et commerciale en octobre 2015.

Considérant que la route 295 est une route de transit du Ministère des Transports du Québec (MTQ), mais avant tout une rue de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec où circule beaucoup de véhicules et de camions en tout genre.

Considérant la nécessité d'installer un panneau lumineux au passage à piéton pour la sécurité des étudiants.

Considérant le besoin de signaler aux touristes, sans oublier les citoyennes et les citoyens, de l'emplacement de notre aire de détente en installant un panneau d'aire de repos aux Jardins d'Antan.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports d'installer un panneau lumineux au passage à piéton et d'installer un panneau d'aire de repos aux jardins d'Antan.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-10-175

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉLABORATION DU FEUILLET PAROISSIAL – FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'accepter le renouvellement de l'espace publicitaire simple dans le feuillet paroissiale pour la Fabrique de Saint-Michel-du-Squatec au montant de 100 \$ par année. Il est de plus résolu de leur faire parvenir le logo du Camping et chalets Squatec afin qu'ils puissent faire la confection de l'espace-annonce.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-10-176

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES

Considérant que les villes / municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C. – 19), et le Code municipal (L.R.Q., C.C. – 27).

Considérant que les villes / municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres.

Considérant que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes et des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire.

Considérant que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (*Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE*), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté.

Considérant que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes / municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles.

Considérant que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre.

Considérant que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée.

Considérant la volonté de la MUNICIPALITÉ et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite.

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu de renouveler l'entente avec la Croix-Rouge pour les Services aux sinistrés. La contribution annuelle s'établit à 0.16 \$ per capita, soit 188.16 \$ et cette entente est valide pour trois (3) ans (2016-2017, 2017-2018, 2018-2019) sans augmentation per capita. Il est de plus résolu de désigner Jacqueline Caron, mairesse et Julie Garon, directrice générale comme signataires de l'entente de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-10-177

OFFRE DE SERVICE POMPIER VOLONTAIRE

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'accepter l'offre de service de madame Manon Malenfant comme pompier volontaire au sein de la brigade de pompier de Saint-Michel-du-Squatec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-10-178

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2017 – RÉGIE INTERMUNICIPAL DES DÉCHETS DU TÉMISCOUATA (RIDT)

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'approuver le budget 2017 de la Régie Intermunicipale des déchets du Témiscouata (RIDT) telles que présentées. Il s'agit d'un budget équilibré de 3 483 634 \$. Les quotes-parts pour notre municipalité s'élèvent à 111 628 \$ alors que pour 2016, elles étaient de 102 992 \$ et en 2015, elles étaient de 99 858 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-10-179

TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 – PROGRAMMATION RÉVISÉE

Considérant que la municipalité a pris connaissance *du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.*

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-10-180

MANDATER UN INGÉNIEUR POUR LA PRÉPARATION DE L'APPEL D'OFFRES AVEC PLAN ET DEVIS POUR LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTU)

Considérant l'urgent besoin de préparer les appels d'offres avec plan et devis pour le programme FEPTU.

Considérant la réception d'une offre budgétaire d'un ingénieur.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de mandater madame Nathalie Lévesque, ingénieure et d'accepter son offre au montant de 4 003 \$ pour la rédaction du devis d'appel d'offres, la coordination pendant l'appel d'offres, les rencontres, l'analyse des soumissions et autres frais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-10-181

MANDAT À LA FIRME MARCEAU SOUCY BOUDREAU, AVOCATS

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'accepter l'entente de services juridiques pour l'année 2017 avec Marceau Soucy Boudreau, avocats au montant forfaitaire de 400 \$ plus taxes incluant un service illimité de consultations téléphoniques. Il est de plus résolu que le taux horaire maximum pour les dossiers litigieux sont à 140 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-10-182

ENTÉRINER LES FRAIS DE DÉPLACEMENT À LA FORMATION DONNÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) EN LIEN AVEC LES NOUVELLES NORMES DES VÉRIFICATIONS AVANT DÉPART

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'entériner les frais de déplacement lors de la formation donnée par la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) en lien avec les nouvelles normes des vérifications avant départ qui avait lieu à Rivière-du-Loup le 28 septembre dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-10-183

ACQUISITION D'UNE BANQUE D'HEURES POUR COUVRIR LES FRAIS DE CONSULTATION SUPPLÉMENTAIRES POUR LES PROCHAINES ÉLECTIONS - INFOTECH

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'acheter une banque de vingt-huit (28) heures au montant de 1 960 \$ plus taxes pour la formation relative aux logiciels Sygem d'Infotech, notre fournisseur de logiciels de comptabilité. Il est de plus résolu que la banque d'heure soit effective seulement à partir du 1^{er} janvier 2017 afin de couvrir les heures supplémentaires pour les prochaines élections. Cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement au poste 02-130-00-414.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-10-184

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – APPEL D’OFFRES POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS

Sur la proposition d’Alain Malenfant, il est résolu de mandater la directrice générale afin qu’elle procède à l’appel d’offres en vue de la fourniture et de la livraison des produits pétroliers pour l’exercice 2017 avec le système électronique d’appel d’offres du Gouvernement du Québec (SÉAO).

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-10-185

MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À OBTENIR DES PRIX POUR L’INSPECTION DE LA CHAUSSÉE ET DES CONDUITES DANS LE CADRE DE L’ÉLABORATION DU PLAN D’INTERVENTION

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale à obtenir des prix pour l’inspection de la chaussée et des conduites dans le cadre de l’élaboration de notre plan d’intervention.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

CONSEIL DES MAIRES – 12 SEPTEMBRE 2016

Les élus ont reçu copie du résumé de la réunion du conseil des maires du 12 septembre 2016.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

TAUX D’OCCUPATION DES CHALETS AU CAMPING – SEPTEMBRE 2016

Jacqueline annonce que l’état de l’occupation des chalets au camping pour les mois de septembre et d’octobre sera donné lors de la séance du mois de novembre 2016.

RÉSOLUTION 2016-10-186

APPUI À L’ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES TRAVAILLEURS EN SANTÉ DU QUÉBEC

Considérant que le ministre de la Santé du Québec, monsieur Gaétan Barrette, va de l’avant avec son projet d’optimisation des laboratoires de biologie médicale du Québec (Optilab).

Considérant que ledit projet est déployé de façon précipitée sans tenir compte des enjeux régionaux.

Considérant que les économies présumées par la mise en place de ce projet n’ont pas été démontrées.

Considérant que la mise en place du projet va à l’encontre du principe des services de proximité.

Considérant que le projet Optilab implique le transport d’échantillons qui peut occasionner des pertes de spécimens et des retards dans les résultats d’analyse.

Considérant que ce projet va provoquer le départ de spécialistes vers les grands centres urbains.

Sur la proposition de tous les conseillers, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec demande au ministre de la Santé du Québec, monsieur Gaétan Barrette, d'arrêter le déploiement d'Optilab dans le respect de la population du Québec et de transmettre la présente au député de Rivière-du-Loup-Témiscouata monsieur Jean D'Amour, à la FQM, à l'UMQ et à la MRC de Témiscouata

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2016-10-187

L'APPUI AU PROJET DE CARNETS DE SANTÉ DES LACS DU TÉMISCOUATA

Considérant que les taxes foncières provenant des résidences riveraines des lacs comptent souvent pour une part importante des revenus municipaux et que cette valeur doit être maintenue.

Considérant que la MRC de Témiscouata est un territoire de lacs et que son développement récréotouristique passe par le maintien d'une bonne santé de ces lacs.

Considérant que pour être en mesure de protéger les lacs de façon efficace, les élu(e)s et citoyen(ne)s ont besoin d'une base de connaissances accessible et à jour sur leurs lacs.

Considérant que le projet de carnets de santé des lacs peut avoir des retombées sociales, environnementales et économiques positives pour la MRC de Témiscouata.

Considérant que les carnets de santé contribueront à susciter la mobilisation citoyenne vers la protection des lacs.

Sur la proposition Juliette Côté, il est résolu que la municipalité appuie l'organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean dans sa demande de financement au Fonds de la ruralité-volet régional et intermunicipal de la MRC de Témiscouata, pour le projet de réaliser un (1) carnet de santé pour chacun des dix (10) lacs priorités. Ce projet est tel que décrit (échancier, budget, contenu) dans le document de présentation soumis à la municipalité par courrier électronique nommé : « Proposition appui municipal Carnets de santé – Squatec ». De plus, il est résolu que cet appui engage la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec à verser une contribution financière de 1 000 \$ au projet de Carnets de santé des lacs du Témiscouata, car elle est riveraine d'au moins un des dix (10) lacs priorités.

Adoptée à la majorité des conseillers.

Pour : 4

Contre : 3

RÉSOLUTION 2016-10-188

OFFRE DE SERVICE – TÉTRA TECH QI INC. – ASSISTANCE À LA DÉFINITION DES TRAVAUX – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

Considérant un besoin d'assistance dans l'élaboration d'une programmation de travaux révisée.

Considérant l'offre de services professionnels de la firme Tétra Tech QI inc.

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'accepter la soumission de Tétra Tech QI inc. en ce qui concerne les services professionnels pour une assistance technique dans le cadre du programme de transfert d'une partie de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Il est de plus résolu d'accepter l'offre au montant de 2 000 \$ plus taxes (seulement les honoraires engagés seront facturés sur une base horaire) et devra être présenté au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2016-10-189

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – ÉCOLE PRIMAIRE – CONCOURS DE DESSINS – ASSOCIATION DES POMPIERS DE L'EST DU QUÉBEC (APEQ)

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'accepter de soutenir financièrement l'Association des pompiers de l'est du Québec (APEQ) dans le cadre du concours de dessins pour les élèves de l'École primaire au montant de 60 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Julie Garon, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20 h 50.

En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse

Directrice générale, secrétaire-trésorière